



L'ÉCO-ORGANISME
PAR ET POUR LES
ACTEURS DU
BÂTIMENT

Notre ambition ?

Accompagner les metteurs sur le marché à répondre à leurs obligations légales, tout en favorisant la circularité et diminuer l'empreinte carbone de la filière.

Nos missions



1 Prendre en charge pour chaque metteur sur le marché adhérent la gestion de fin de vie des PMCB



2 Offrir un service pertinent et adapté de points de collecte à tous les détenteurs de déchets de PMCB, pour la reprise sans frais de tous les flux de déchets collectés séparément



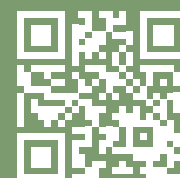
3 Créer de la valeur en développant les filières de valorisation des déchets du bâtiment



4 Accompagner l'évolution des pratiques de l'ensemble des acteurs de la filière du bâtiment



Pour plus d'informations, rendez-vous sur
Valobat.fr



VALODÉPOT L'APPLICATION INDISPENSABLE POUR LA GESTION DE VOS DÉCHETS DE CHANTIER



POUR VOS
CHANTIERS DE
MOINS DE 50 m³

1

Répertoriez
vos chantiers
en cours

2

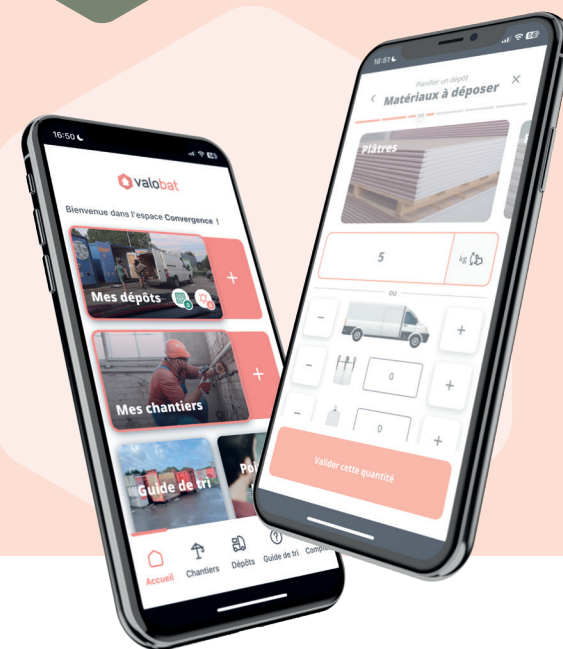
Consultez le guide
de tri pour vous
aider dans votre
démarche

3

Planifiez vos
dépôts de
déchets auprès
des distributeurs
partenaires
Valobat

4

Trouver en temps
réel tous les
points de collecte
disponibles sur
la carte



Flasher-moi !



POUR UNE MISE EN CONFORMITÉ,
EN TOUTE SIMPLICITÉ TÉLÉCHARGEZ L'APPLI



VOS DÉCHETS
DE CHANTIER
COMMENCENT LEUR
nouvelle vie !



REP PMCB

Tout comprendre de la Responsabilité Élargie des
Producteurs pour les Produits et Matériaux de
Construction du secteur Bâtiment

CONTACTEZ-NOUS

01 80 83 60 70 contact@valobat.fr

QU'EST-CE QUE LA REP BÂTIMENT ?

Créée par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), la Responsabilité Élargie du Producteur ou REP impose à toutes les entités responsables de la mise sur le marché français de produits ou matériaux du bâtiment de financer ou d'organiser la prévention et la gestion des déchets issus de leurs produits et matériaux en fin de vie.

Quels sont les objectifs de la REP bâtiment ?



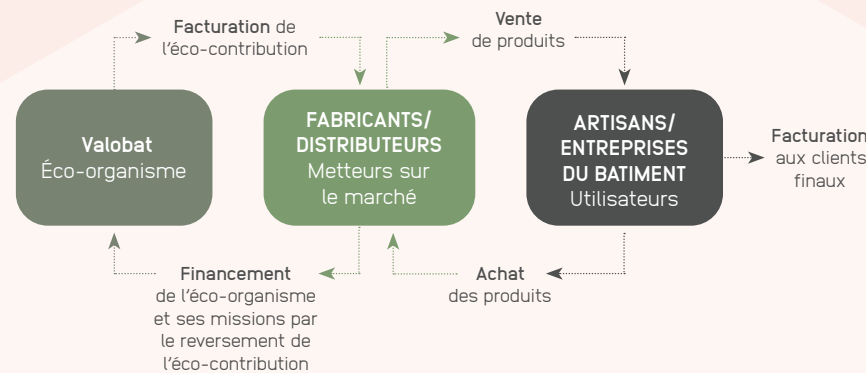
Réduire les dépôts sauvages en améliorant la collecte par une reprise sans frais des déchets, la densification du maillage des points de collecte et l'amélioration de la traçabilité.



L'objectif est d'accélérer la circularité dans le bâtiment en développant le réemploi et le recyclage de matériaux et en second temps de prévenir l'enfouissement.

Comment la REP est-elle financée ?

Les metteurs sur le marché transfèrent leurs obligations à des éco-organismes agréés, comme Valobat, en versant en contrepartie une contribution financière : c'est l'éco-contribution !



Chaque année en France
46 millions
de tonnes de déchets
sont générés par le secteur
du bâtiment.



L'éco-contribution permet à l'éco-organisme de financer ses actions :

- Accompagner ses adhérents metteurs en marché dans leurs démarches administratives
- Renforcer les filières amont par l'éco-conception
- Structurer les filières aval de collecte, tri et valorisation des déchets
- Accélérer le réemploi
- Développer de nouvelles filières de recyclage et la R&D
- Assurer la traçabilité des déchets de PMCB
- Informer et sensibiliser les différents publics



QUELS SONT LES PRODUITS CONCERNÉS ?

Il existe deux catégories principales de produits et matériaux de construction pris en charge par la REP Bâtiment :

LES INERTES

Les produits et matériaux constitués majoritairement de minéraux



LES NON INERTES

Les produits et matériaux constitués de bois, plâtre, plastiques, laines minérales, métaux, ... dont les menuiseries vitrées.



A noter : la reprise sans frais de ces déchets se fait si un tri à la source sur chantier est bien réalisé et pour des flux de déchets déposés séparément sur le point de collecte et non pas en mélange. Pour plus d'informations, consultez nos standards et consignes de tri.

COMMENT S'ORGANISE LA COLLECTE ?



1 **Référencement du chantier**
Étape obligatoire pour garantir la traçabilité des produits



CHANTIER GÉNÉRANT MOINS DE 50 m³ DE DÉCHETS

2 **Dépôt sans frais des déchets PMCB** dans les points de collecte du réseau des partenaires Valobat répartis sur tout le territoire

3 Retrouver les points de collecte les plus proches de vos chantiers directement sur l'application **valodepot** :



Téléchargez-la, c'est gratuit !



4 **Collecte et prise en charge des déchets** Les déchets sont acheminés par Valobat jusqu'au centre de traitement



CHANTIER GÉNÉRANT PLUS DE 50 m³ DE DÉCHETS

2 **Prise de rendez-vous avec un opérateur agréé** Prenez contact avec votre partenaire habituel pour convenir d'un enlèvement directement sur chantier

Découvrez la liste des opérateurs agréés et référencés par Valobat



3 **Tri et dépôt des déchets PMCB sur chantier** Les déchets doivent être triés et disposés dans les contenants fournis par l'opérateur



4 **Collecte et prise en charge des déchets** L'opérateur récupère et achemine les déchets PMCB jusqu'au centre de traitement



Réception des déchets en centre de traitement



6 **Les déchets sont traités, recyclés et réintroduits sur le marché**